

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE DE MONTARDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : Stéphane BONNASSIOLLE, Céline LABORDE, Thierry GADOU, Frédéric GOMMY, Hélène BERNADET, Thierry BEUGNIES, Fanny COUDURE, Sylvie DAUBE, François SUBIAS, Jacques POUBLAN, Marie Hélène BEAUSSIER, Florence FERNANDES, Maryse TIRCAZES.

Pouvoirs : Stéphane BAUDY pouvoir à Stéphane BONNASSIOLLE, Cédric BOISSIERE à Frédéric GOMMY, Laurent DUMERGUES à Thierry GADOU

Absents/excusés : Sylvia PIZEL, André POUBLAN, Vincent BERGES-RAGOCHÉ

Secrétaire de séance : Fanny COUDURE

Date de la convocation : 21 janvier 2026

Date d'affichage : 21 janvier 2026

N°interne de l'acte : **2026/003**

Objet : **Tarifs de location de salles communales - Année 2026**

Rapporteur : Céline LABORDE

M. le Maire expose l'actualisation des tarifs de location et prêt de salles municipales (week-end).

LOCATION DE SALLES		
	Administrés, entreprises et associations extérieures	Associations de Montardon et partenaires
Maison Pour Tous	150 €	Gratuit
Salle de Réception	170 €	
Salle polyvalente (évènements exceptionnels)	800€	Gratuit
Caution Ménage	100 €	100 €
Caution Bâtiment et Matériel	750 €	-
Attestation d'assurance	Oui	Oui
Carte Nationale d'Identité	Oui	Oui

PRET DE MATERIEL		
	Administrés et entreprises	Associations et partenaires
Tables et chaises – Caution	100 €	-
Forfait caution 1*	-	100 €
Forfait caution 2**	-	500 €
Carte Nationale d'Identité	Oui	Oui

* Le forfait caution 1 comprend le matériel suivant : tables, chaises, estrade, barrières, grilles d'affichage

** Le forfait caution 2 comprend le matériel suivant : sonorisation (micro et HP), vidéoprojecteur, écran, percolateur à café, plancha, barnums

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de location de salles et prêt de matériels applicables au 1^{er} janvier 2026 comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Acte publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Stéphane BONNASSIOLLE

